

Suicide : quelles solutions à la prison de Dijon ?

À la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, dans l'Essonne, onze suicides ont été enregistrés depuis le début de l'année. À la maison d'arrêt de Dijon, on constate en moyenne un suicide par an. Que faire pour prévenir ce phénomène ?

06/09/2018



En France, la barre des 70 000 détenus a été franchie. Photo Stéphane RAK

Depuis le début de l'année, cinq suicides ont été recensés dans les dix-neuf établissements gérés par la Direction interrégionale des services pénitentiaires (Disp) de Dijon*. « La plupart ont eu lieu à la même période, fin mai. C'est une tendance constatée au niveau national. On ne l'explique pas », indique la Disp. À la maison d'arrêt de Dijon, qui accueille 284 prisonniers pour 186 places (taux d'occupation de l'établissement de 153 % et de 195 % dans le quartier homme), en moyenne, un détenu se suicide chaque année. Depuis 2016, deux personnes incarcérées se sont donné la mort au sein de l'établissement situé rue d'Auxonne. « Ce sont des individus pour lesquels aucun signe avant-coureur n'avait été détecté. L'un bénéficiait même d'un régime de semi-liberté », souligne Joseph Coly, directeur de la maison d'arrêt de Dijon. Que faire pour mettre fin à ces gestes ?

Une palette d'outils existe pour éviter au mieux de tels drames (lire ci-contre). Les agents pénitentiaires sont en première ligne pour détecter les comportements suspects qui pourraient laisser présager un passage à l'acte. Ce sont aussi les premiers à faire la macabre découverte. Des événements tragiques, qui nécessitent un suivi psychologique du personnel.

« Un suicide est un échec »

« Un suicide est un échec », poursuit Joseph Coly. Si certains détenus bénéficient d'une surveillance rapprochée, à l'instar de Jonathann Daval, le tueur présumé de la joggeuse Alexia Daval, incarcéré à Dijon (lire ci-dessous), d'autres passent à travers les mailles du filet. Selon la Disp, malgré la surpopulation carcérale, le nombre de suicides est en baisse. Au niveau national, on dénombrait 138 suicides pour 55 000 détenus en 1998 et 117 suicides pour plus de 70 000 personnes incarcérées en 2017. Au 1er semestre 2019, un colloque sera organisé sur cette thématique par la Disp de Dijon.

* La Disp de Dijon gère les établissements situés en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Centre-Val de Loire.

284 C'est le nombre de personnes détenues à la maison d'arrêt de Dijon. Le taux d'occupation de l'établissement s'élève à 153 % (hommes, femmes et mineurs confondus). Il est de 195 % au quartier homme.

ZOOM - UNE PÉNURIE DE MÉDECIN DE PRÉVENTION

L'administration pénitentiaire manque de médecin de prévention. « Pour consulter un médecin de prévention, les fonctionnaires de la région Centre sont contraints de faire le déplacement jusqu'à Dijon », note Thierry Cordelette, secrétaire régional Ufap. Le syndicat majoritaire réclame le remplacement de ces médecins du travail de la fonction publique par des infirmiers spécialisés.

Vingt-deux personnels de la maison d'arrêt de Dijon bénéficient d'un aménagement de poste. L'ensemble des médecins de prévention sont gérés par le secrétariat général. Par ailleurs, la Disp de Dijon compte quatre psychologues, dont un pour la Bourgogne, basé à Dijon, et huit assistantes sociales.

Alexandra SIMARD

alexandra.simard@lebienpublic.fr

EN CAS DE SUICIDE, QUI FAIT QUOI ?

Quand un événement traumatisant survient (suicide d'un détenu, prise d'otage...), un retour sur expérience (Retex) regroupant l'ensemble des agents impliqués dans l'événement, est mis en place et le psychologue du personnel se déplace sur le site, avec une délégation de l'administration pénitentiaire. Une prise en charge psychologique individuelle est proposée aux agents qui le souhaitent. Un référent suicide est également présent dans chaque structure de l'interrégion. « Ce qui intéresse l'administration, c'est simplement de savoir pourquoi on est arrivé trop tard et non notre santé. On préfère mettre un agent sur la touche pour qu'il ait le temps de s'expliquer, plutôt que de prendre en compte son bien-être émotionnel », dénonce Pascal Sabourault, représentant syndical Force ouvrière (FO) du personnel de la Disp, qui fait aussi état du manque de formation des surveillants concernant le suicide en prison. L'administration pénitentiaire indique que « tous les agents ont reçu une formation "prévention suicide" à l'École nationale de l'administration pénitentiaire ». En formation continue, la Disp de Dijon propose également une formation "prévention suicide" à laquelle les agents sont libres de s'inscrire.

Ce qui existe déjà

Le 06/09/2018



■ La Cellule de protection d'urgence opérationnelle est destinée à accueillir les détenus présentant un risque de passage à l'acte élevé. À la maison d'arrêt de Dijon, elle n'a jamais été utilisée. Photo S. R.

L'arrivée en prison, l'approche d'un procès ou l'issue d'un jugement sont autant de périodes charnières où les services pénitentiaires doivent redoubler de vigilance.

Le quartier des arrivants

À leur arrivée à la maison d'arrêt de Dijon, chaque détenu passe une semaine au sein du quartier des arrivants. Une période d'observation où la personne incarcérée effectue une batterie de tests médicaux et rencontre médecin, psychiatre et psychologue. À l'issue de cette semaine, la commission pluridisciplinaire unique, ensemble de partenaires du monde carcéral, se réunit pour définir la prise en charge la mieux adaptée.

L'Unité de soins psychiatriques

La maison d'arrêt de Dijon bénéficie d'une unité de soins psychiatriques, composée de 21 cellules. Il s'agit d'un service déconcentré du CH La Chartreuse. Une quinzaine de soignants encadrent les détenus les plus vulnérables.

La Dotation de protection d'urgence

La Dotation de protection d'urgence est composée de couvertures indéchirables et de vêtements jetables. Son utilisation doit être justifiée et limitée dans le temps puisqu'elle répond à une situation extrême. « On ne l'utilise presque pas à Dijon », précise Joseph Coly, directeur de l'établissement.

La Cellule de protection d'urgence opérationnelle

Des vêtements déchirables et jetables posés sur une table aux bouts arrondis. Des couvertures indéchirables. Une télévision englobée dans une bulle en plastique. Le tout supervisé par une caméra de vidéosurveillance. Située au sein du quartier d'isolement, la Cellule de protection d'urgence opérationnelle (CProU) est destinée à accueillir les détenus présentant un risque de passage à l'acte élevé. « Cette cellule n'a jamais été utilisée. Nous avons la chance de bénéficier d'une Unité de soins psychiatriques vers laquelle nous pouvons orienter les prisonniers qui en ont besoin », indique Joseph Coly. Pour le syndicat majoritaire Ufap, « la CProU résulte d'une prérogative européenne qui ne sert à rien ».

Codétenu de soutien

Les codétenus de soutien reçoivent une formation aux gestes des premiers secours, à la détection des risques suicidaires et à l'écoute active. Ce module est dispensé par la Croix-Rouge. Ce dispositif n'a pas été mis en place au niveau de la zone couverte par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon (Disp). Cette dernière affirme travailler à la mise sur pied de ce programme dans deux de ses établissements (à Orléans-Saran et à Joux-la-Ville).